

Investir dans la *terre*, Cultiver la *solidarité*

Terrafine aide les agriculteurs en difficulté
à pérenniser leur activité,

grâce à des citoyens qui investissent
dans les terres agricoles.

label finansol.

AGRÉMENT ENTREPRISE SOLIDAIRE D'UTILITÉ SOCIALE

Terrafine

Contactez-nous
06 20 39 14 98

Écrivez-nous
contact@terrafine.fr

Suivez-nous

5 raisons d'investir avec Terrafine

1. Combiner **impact social et environnemental**
2. **Soutenir les agriculteurs** en difficulté
3. **Diversifier** son épargne vers un actif tangible
4. Choisir un produit solidaire **labellisé**
5. **Rentabiliser** son investissement

Gain de trésorerie de 3 775€
soit 5,40% par an pour 10 000€ investis*

(2 500 euros en Parts Sociales, 7 500 euros en Titres Participatifs sur une durée de 7 ans).

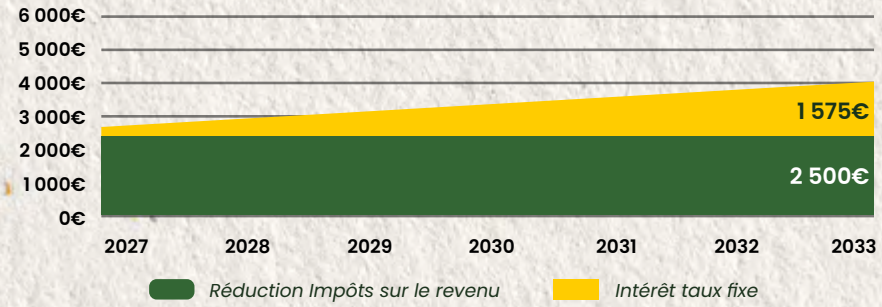

Simuler son investissement ici

Dans le cadre de nos obligations légales, nous vous informons que l'investissement comporte les risques suivants :
- *Risque de perte totale ou partielle du capital investi*
- *Risque d'illiquidité : la revente des titres n'est pas garantie. Elle peut être incertaine, partielle, voire impossible.*
- *Risque lié à la cession de contrôle : les investisseurs ne bénéficient pas d'une clause leur permettant de céder leurs titres dans des conditions financières équivalentes à celles de l'actionnaire qui cèderait le contrôle de la société.*

***Réduction d'impôt** (sous condition du maintien du taux de réduction d'impôts de 25%) + **intérêts** (taux fixe de 3%), **frais de souscription inclus** (3% du montant investi).*

Terrafine

Un investissement *solidaire & rémunérateur*

Votre épargne ne dort plus : elle sauve des fermes.

En investissant dans Terrafine :

- Vous placez votre épargne dans une coopérative qui acquiert des terres agricoles, un **actif stable décorrelé des marchés financiers**
- Vous devenez un associé « coopératerre » et **vous participez à la gouvernance de l'entreprise**
- Vous bénéficiez de **25% de réduction d'impôts*** et vous vous assurez **une rémunération complémentaire fixe de 3%.****

Investissez en 3 clics sur notre site web

label finansol.

AGRÉMENT ENTREPRISE SOLIDAIRE D'UTILITÉ SOCIALE

*Jusqu'au 31 décembre 2026. Sous réserve de prolongation de la réduction d'impôts après cette date.
**Intérêts calculés sur le montant investi en Titres Participatifs, hors prélèvement sociaux et fiscaux.